



RESEAU ECO-EVENEMENT

Document cadre

Les prestataires au sein du REEVE

Version 1.1 du 20.03.2019

Sommaire du document

Les prestataires et le REEVE.....	3
1 : Quels apports du REEVE aux prestataires ?.....	4
2 : Comment limiter une concurrence du REEVE vis à vis des prestataires ?	6
3 : Comment les prestataires contribuent-ils au projet du REEVE ?.....	8
4 : Comment valoriser les prestataires les plus éco-engagés par rapport aux autres ?.....	9
Vers un club des éco-prestataires du REEVE.....	9
5 : Les outils d'animation du collègue prestataire.....	10

Les prestataires et le REEVE

Rappel du contexte

Le REEVE est né d'une volonté de démocratiser et amplifier les démarches d'éco-conception d'événements par les organisateurs d'événements. Conçu sous la forme d'une association, il s'adresse principalement aux organisateurs, les incite à mutualiser services et compétences. L'enjeu de la place des prestataires dans l'association a été abordée dès le début de l'association et dans le triptyque prestataires - organisateurs - REEVE les principes suivants ont été actés :

Principe de transition

Le REEVE doit permettre une forte évolution au sein de la filière événementielle. Cela implique des changements de représentations des acteurs, de comportements et de pratiques.

Principe d'intérêt général

Le REEVE se positionne sur des enjeux d'intérêt général et ne participe pas aux dynamiques économiques favorisant des avantages concurrentiels.

Principe d'inclusion

Dans le cadre précisé par les deux points ci-dessus, les prestataires ont toute leur place au REEVE. Tant en tant que promoteurs de ces évolutions, qu'en tant qu'acteur de la filière amené à faire évoluer ses propres pratiques.

Objectif de ce document

Lors de précédentes réunions sur ce sujet, les questions suivantes ont émergé :

- 1 : Quels apports du REEVE aux prestataires ?
- 2 : Comment limiter une concurrence du REEVE vis-à-vis des prestataires ?
- 3 : Comment les prestataires contribuent-ils au projet du REEVE ?
- 4 : Comment valoriser les prestataires les plus éco-engagés par rapport aux autres ?
- 5 : Quels outils d'animation du collège prestataire ?

Ce document cadre a pour objectif de répondre à ces questions, pour orienter les actions du REEVE. Il pourra être révisé pour s'enrichir des retours d'expériences et des situations. Ce document est proposé par le coordinateur de l'association et les représentants du collège prestataire puis validé par le conseil d'administration. Il est accessible aux adhérents de l'association.

Rappel du cadre statutaire

Statuts	<p>Article 02 : objet de l'association <i>"RESEAU ECO-EVENEMENT (LE REEVE) accompagne les organisateurs d'évènements, prestataires, grand public, collectivités territoriales et tous les autres acteurs des industries, créatives, culturelles et sportives, à la prise en compte opérationnelle des enjeux environnementaux et sociétaux relevant du développement durable"</i></p> <p>Article 15. Mention de l'existence d'un collège d'adhérents prestataires au sein de l'organe de gouvernance</p>
Règlement intérieur	<p>Article 08 : sur le mode d'élection des membres du conseil d'administration</p>
Le Projet associatif	<p>Article 1. 2 parties prenantes de l'association <i>" F3 : Créer une plateforme de diffusion des acteurs / Sensibiliser et former les prestataires"</i></p> <p>Article 3 les moyens à mettre en oeuvre : <i>"L'association co-construit et clarifiera sa relation aux prestataires (adhérents ou non) pour chercher à éviter les risques de concurrence potentielle sur le territoire selon une modalité à définir."</i></p>

1 : Quels apports du REEVE aux prestataires ?

1.1 Promouvoir les éco-prestations

Le REEVE incite les organisateurs et toute la filière à mettre en place et amplifier les bonnes pratiques. Les prestataires sont régulièrement cités dans ses outils (formations, annuaires...). Tous les prestataires proposant des éco-solutions ou ayant des pratiques responsables bénéficient du plaidoyer quotidien du REEVE.

Exemple :

Le REEVE a contribué à l'élaboration de clauses d'un cahiers des charges «restauration» d'un événement métropolitain d'importance en 2018. Ces clauses incitatives, en faveur de l'éco-responsabilité ont permis à des éco-prestataires de se positionner sur ce marché

1.2 Faire monter en compétence les prestataires

Les prestataires qui n'ont pas encore intégré la responsabilité sociétale, la transition énergétique dans leur pratique sont incités à le faire. Ils bénéficient de fiches outils, de formations, d'entretiens, de rencontre pour améliorer leur positionnement opérationnel et marketing.

Exemple :

Lors de la participation du REEVE dans ces salons de professionnels de l'événement, certains prestataires évoluent dans leurs perceptions et décident à leur tour d'entrer en transition énergétique pour s'ouvrir à de nouveaux marchés et exercer leur responsabilité sociétale.

1.3 Mettre en avant les adhérents

Le REEVE met en avant ses adhérents de plusieurs manières : référencement sur son site internet, et sur les outils, relation individualisée.

Chaque année, en mars, une remise à jour est effectuée pour l'ensemble de l'année en cours.

Limite :

Cette mise en avant est limitée par le fait que les adhérents peuvent entrer et sortir du REEVE à tout moment, tandis que les outils et supports de communication ne peuvent pas être mis à jour aussi facilement

Exemples :

*La page «adhérents prestataires» du REEVE indique la liste des adhérents du collège prestataire (sept 2019).
Le stand du REEVE mentionne ses adhérents prestataires (sept 2019)*

1.4 Favoriser d'abord l'intérêt général

Avec sa mission d'intérêt général, le REEVE se doit de référencer l'ensemble des offres de services disponibles aux organisateurs que le prestataire soit adhérent ou non. Avec le temps les adhérents seront plus valorisés, sans pour autant avoir une forme d'exclusivité.

Exemple :

Les annuaires ÉcoFoodList, toilettes sèches ou scénographie listent une trentaine de structures nous paraissant proposer des prestations en cohérence avec les valeurs du REEVE. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour y figurer. A partir de 2020, une focale sera cependant mise sur les adhérents du REEVE au titre de la bonne pratique 'contributeur d'une dynamique collective.

1.5 Créer de nouvelles opportunités d'activités

Le REEVE met à disposition des outils structurants pour la filière événementielle : labellisation, pilotage de la performance.... Ces dispositifs auront pour conséquence de générer des activités de type accompagnements individuels et confidentiels, mesure de la conformité des engagements... le REEVE définira des missions au bénéfice des prestataires adhérents.

Exemple :

Le label «événement éco-engagé» est animé par le REEVE. Les accompagnements individualisés des événements et l'évaluation de la conformité de leurs engagements ne seront pas réalisés par le REEVE mais par une liste de prestataires habilités et adhérents du REEVE.

2 : Comment limiter une concurrence du REEVE vis à vis des prestataires ?

A la demande de prestataires adhérents, il a été demandé au REEVE d'identifier et limiter les risques de concurrence économique.

2.1 Les champs d'actions de l'association

En respect avec son projet associatif 2018-2020, le REEVE a identifié des domaines d'actions opérationnels sur lesquels il souhaite intervenir pour permettre l'atteinte des objectifs associatifs. (la liste ci dessous n'est pas exhaustive) :

- **Mettre en réseau les acteurs** : Organisation de réunions, rencontres, listes de diffusion
- **Fournir un socle de connaissances commun** : Formations, Outils génériques
- **Informé en tant que tiers de confiance** : Dispositif d'éco-communication Communiquer en tant que tiers de - confiance
- **Mesurer les évolutions de la filière** : Mettre en place des outils numériques, synthèse d'observations
- **Expérimenter de nouveaux dispositifs** : sur l'énergie, la restauration, le zéro déchet...
Exemple : pilotage énergétique expérimental lors de Complètement Nantes en 2018
- **Mettre en place des partenariats** : Échanges de prestations
Exemple : animation d'un point d'information sur le festival Fumetti, en échange de l'implication artistique du collectif lors de la rencontre annuelle
- **Former ses adhérents et bénévoles** : formations, processus apprenants
Exemple : Animation d'une communauté d'évaluateurs bénévoles d'événements comme lors de la Nantes Digitale Week

2.2 Collectifs / livrables publics / canopé

Le REEVE propose principalement des activités vers des dynamiques collectives. Inter-organisations, avec pour objectif la création de livrables d'intérêt public.

Dans le cas d'une «adhésion canopée», l'adhérent peut bénéficier de temps d'accompagnement individualisés sur une durée limitée.

L'absence de ces trois motifs «collectif / livrable public / canopé » interdit l'intervention du REEVE.

2.3 Le cas des réponses à des marchés publics ou privés

Le REEVE souhaiterait éviter de répondre à des marchés afin de rester dans une dynamique non concurrentielle. Toutefois, les nouvelles orientations des politiques publiques tendent à mettre en place des marchés de délégations de services publics.

Le REEVE pourra répondre à ces marchés, avec une validation du conseil d'administration. Là également, le REEVE cherchera à impliquer ses adhérents prestataires.

Exemple : Marché de coordination d'un dispositif d'événements de collectivités.

2.4 Le cas des groupements

Le REEVE propose des groupements (achats groupés, achats mutualisés, opérations collectives) à l'attention de ses adhérents. Ces groupements se font systématiquement avec un fournisseur.

La liste des groupements et des prestataires associés est validée par le conseil d'administration.

Les fournisseurs ne sont pas systématiquement adhérents au réseau éco événement.

Exemple: En 2019, un achat groupé de gourdes inox Gaspa joe a été proposé en partenariat avec le Pole. La société Gaspa joe, d'envergure nationale ne souhaitait pas être adhérente du REEVE.

3 : Comment les prestataires contribuent-ils au projet du REEVE ?

Les apports réciproques

Le projet du REEVE est un projet associatif ne pouvant exister qu'à la condition d'un équilibre entre ce que retire chaque adhérent et ce qu'il apporte au réseau.

Le REEVE souhaite que celui-ci se fasse sous forme d'apport financier par les adhérents au REEVE, mais également par d'autres méthodes : temps passé, représentations...

La mesure des apports REEVE <> partenaire est actuellement difficile à estimer et nécessiterait une étude régulière.

Le respect de l'éthique de l'association

Les prestataires s'engagent à respecter le règlement intérieur et à participer activement au projet associatif. L'adhésion au REEVE étant volontaire, aucun adhérent ne devrait pratiquer le hors jeu tel que le greenwashing ou l'affaiblissement de la dynamique.

Exemple : Les adhérents ne peuvent pas utiliser leur logo adhérent pour prétendre qu'ils sont des éco-prestataires. Ce logo ne leur permet juste d'affirmer qu'ils adhèrent à une dynamique collective.

Les retours d'expériences

Les prestataires participent à des groupes de travail et à la création d'outils génériques.

Exemple : Groupe de travail sur les clauses «éco-responsabilité» dans les cahiers des charges des donneurs d'ordres. Les prestataires font part de leur retour d'expérience des clauses existantes, de celles à préférer ou à éviter. Cela permet de créer un guide de clauses types pouvant être utilisés par des donneurs d'ordres.

L'innovation

Par leurs innovations et l'écoute des besoins de leurs clients, les prestataires contribuent à l'entrée en transition de la filière .

Exemple : Les innovations et services de Ludik énergie ont permis de rendre la transition énergétique plus réelle et plus désirable.

La promotion du REEVE

Les prestataires font la promotion du réseau auprès de leurs clients et parties prenantes.

Exemple : Chaque adhérent bénéficie d'un logo «adhérent» qu'il est invité à faire figurer dans ses supports de communication (site internet, signature email, documents de présentation...)

Le Mécénat

Les prestataires peuvent soutenir l'action du REEVE en devenant mécène de compétence (pour valoriser du temps passé en groupes de travail, pour dédier une , de matériel ou financier.

4 : Comment valoriser les prestataires les plus éco-engagés par rapport aux autres ?

Une association ouverte à tous

Toute structure peut adhérer au REEVE. L'association ne se limite pas qu'aux prestataires vertueux. Elle souhaite permettre aux autres de le devenir également.

L'engagement lors de l'adhésion

Les prestataires sont invités à indiquer lors de l'adhésion différentes informations, dont leurs motivations pour rejoindre l'association, leurs bonnes pratiques et leurs objectifs d'amélioration pour l'année à venir. Ces informations ne sont pas nécessairement communiquées au grand public.

Le club des éco-prestataires du REEVE

En 2020, un cercle restreint de prestataires adhérents verra le jour au sein du REEVE. Il permettra aux prestataires les plus engagés et les plus performants de définir de nouvelles ambitions et d'obtenir une reconnaissance supplémentaire au sein de l'association. Les modalités de fonctionnement et d'intégration de ce club seront validées par le conseil d'administration. Cependant des pistes de travail ont déjà été proposées par le collège prestataire :

- **Prise en compte de marques de reconnaissances externes** (label prestaDD, iso 20121, Planet'RSE, imprim'vert, iso 14001, iso 26000, Lucie ...)
- **Prise en compte de la localisation du prestataire**
- **Éligibilité via un processus formalisé et internes** (proposition du collège, validation du CA ...)
- **Exigences sur la performance sociétale / écologique du prestataire et de ses services**
- **Implication plus forte des prestataires en faveur de la dynamique du REEVE**
- **Promotion du REEVE auprès du grand public plus importante**

5 : Les outils d'animation du collège prestataire

La liste de diffusion prestataires

Une liste de diffusion des prestataires est mise en place sur Framaliste.

Les temps de rencontre dédiés

Des réunions seront organisées, soit transverse à l'ensemble des collèges (ex : Reeve party), soit dédié au collège prestataire.

Les partenariats

Le REEVE développe des partenariats avec des structures intégrant des prestataires : la convention bureau de Nantes et son club MICE, le Synpase et les structures labellisées «PrestaDD».

La veille marché

Le REEVE diffuse à ses adhérents les sollicitations pour des marchés ou demandes de prestations.

Le Plan d'action prestataires

Les demandes en lien avec le collège prestataire sont suivies dans un plan d'action revues à chaque conseil d'administration.